

# LA TOUR DU PIN

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE TEMPORAIRE

Madame le Maire,

Je soussigné **CLAPPEYRON Guy** Tél **06.80.32.97.06**

Adresse mail (impérative) **Sarl. Paurine O Wamadoo. Fr**

Agissant en qualité de (locataire - propriétaire - entreprise) **propriétaire**

Demeurant à **599 Rue du Juvénien, 38110 La Bâtie Juvénien.**

sollicite  
- pour mon compte personnel  
- pour le compte de **SARL LAURINE**, 38110 La Tour du Pin.  
demeurant **114 Rue d'Italie**

une autorisation de voirie pour :

\* Mise en place d'une benne ✓

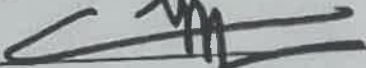
- Mise en place d'un échafaudage  
(Installation et entretien de la signalisation réglementaire de chantier et signalisation de jour comme de nuit de l'échafaudage, conformément à la réglementation en vigueur. Protection des piétons à assurer et maintien de la circulation piétonne en dirigeant les piétons sur le trottoir d'en face en toute sécurité si nécessaire)

- Déménagement  
- Autres (à préciser) **BENNE BATEAU (4,50 x 1,90 M)**

Adresse des travaux **114 Rue d'Italie 38110 La Tour du Pin.**

Date de début des travaux **11 Mars**

Durée des travaux **3 Semaines (Jusqu'au 29 Juin).**

Date de la demande **27/02/2024**  
Signature 

## AUTORISATION DE VOIRIE A AFFICHER SUR PLACE

Autorisation accordée aux conditions décrites dans la demande ci-dessus.  
Faute d'exécution dans le délai prévu, une nouvelle autorisation devra être demandée.  
Dès l'achèvement des travaux, le pétitionnaire devra enlever tous débris et matériaux et réparer tous dommages éventuellement causés. Protection mécanique du sol à assurer.  
La présente autorisation ne dispense, en aucun cas, le pétitionnaire de solliciter les autorisations prévues par les réglementations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux).  
**L'interdiction de stationner résultant de la présente autorisation est incitative et reste tributaire du civisme des usagers du domaine public.**  
**La neutralisation du domaine public est à la charge du demandeur, aucun prêt de signalétique ne sera fait par la collectivité.**  
Conditions particulières

Fait à La Tour du Pin, le **27/02/24**

L'adjoint au maire,  
A GENTILS

